



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 12 juillet 2021*

**L'**an deux mille vingt et un, le, 12 juillet, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PLAILLY, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, en séance présentielle et en visio-conférence ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel MANGOT, Maire.

Nbre de membres : 19  
Présents : 16  
Votants : 19

Date de convocation  
06/07/2021

Date d'affichage  
06/07/2021

**En présentiel** : M. LEMAISTRE, Mme LOURME, M. SABATIER, Mme de BUSSY, M. ADER ; Adjoints, Mme BYCZINSKI, M. MONNEINS, Mme GRELLIER, M. SEGOT, Mmes CORNIC, DUMUR, MM. GAY, CARTIAUX, Mme VEZIER, M. GREGEOIS

**En visio-conférence** : Mme CHABOT, M. MAUVERNAY, Mme POLY

**Secrétaire de séance** : Mme GRELLIER

### ORDRE DU JOUR

- Remise gracieuse des loyers durant la crise sanitaire
- Présentation du rapport d'activités 2020 du SE60
- Présentation du rapport d'activités de concession 2020 de GRDF
- Questions diverses

#### En préambule

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

## **Délibération n°2907/2021 ❖ Remise gracieuse des loyers durant la crise sanitaire**

Compte tenu du contexte sanitaire durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer des remises gracieuses des loyers dus au nouveau gérant du restaurant « Mirabelle » de la manière suivante :

- Une remise gracieuse à hauteur de 100 % pour le mois de mai 2021 (1850€)
- Une remise à hauteur de 50 % pour les mois de juin, juillet et août (925€ x 3 = 2 775 €).

## **Délibération n°3007/2021 ❖ Présentation du rapport d'activités 2020 du SE60 (Syndicat d'Energie de l'Oise)**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle le représentant de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale est entendu ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du représentant de la commune au Syndicat, prend acte du rapport d'activités 2020 du SE60.

## **Délibération n°3107/2021 Présentation du rapport d'activités de concession 2020 de GRDF (Gaz Réseau Distribution France)**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte du rapport d'activités 2020 de concession de GRDF.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H30.